



Changement d'école suite à une séparation des parents

Par **manon**, le **27/12/2010 à 18:15**

Bonjour,
je suis mère d'un garçon de trois ans et je viens de me séparer de son père, suite à un dépôt de plainte pour violences.
Nous ne sommes pas d'accord pour la garde de l'enfant (chacun le voulant) mais comme j'ai quitté le domicile familial, je souhaitais faire chanfger mon fils d'école.
L'avocat de son père aurait envoyer une lettre avec accusé de réception pour refuser le changement d'école.
Sachant que la requête auprès du JAF n'est pas encore déposée car il me manque des papiers, que puis-je faire?

Par **Marion2**, le **27/12/2010 à 18:41**

[citation]***Sachant que la requête auprès du JAF n'est pas encore déposée car il me manque des papiers, que puis-je faire?***

[/citation]

Que vous manque t'il comme papiers ?

A priori, vous ne semblez pas mariée, donc il n'y a pas d'abandon du domicile conjugal.

[citation]***L'avocat de son père aurait envoyer une lettre avec accusé de réception pour***

refuser le changement d'école[/citation]

Vous avez reçu ce courrier ?

Vous êtes-vous renseignée si vous aviez droit à l'Aide Juridictionnelle (pour un avocat).
Un avocat n'est pas obligatoire mais ce serait mieux pour vous.

Par **mimi493**, le **27/12/2010 à 19:39**

Le choix d'une école n'est pas une décision du quotidien, donc les deux titulaires de l'autorité parentale doivent donner leur accord.

Si vous déménagez loin de l'école de l'enfant, vu que la scolarisation n'est pas obligatoire à 3 ans, vous risquez de vous retrouver sans école l'acceptant. Cependant, essayez quand même de l'inscrire dans l'école correspondant à votre nouveau domicile (déménagez loin)